

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 décembre 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 38

Votants : 72 (dont 34 délibérations)

N°24

OBJET :

PERSONNEL

PROTECTION
SOCIALE
COMPLEMENTAIRE
DES AGENTS

MISE A JOUR DES
CONDITIONS DE
PARTICIPATION
FINANCIERE DE
L'ETABLISSEMENT
AU FINANCEMENT DU
CONTRAT DE
PREVOYANCE POUR
LES PERSONNELS

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

23 DEC. 2020

Publiée ou notifiée

le :

23 DEC. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (sauf pour la délibération n°50), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Christine BOUARD, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Franck GONZALES, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Franck GONZALES, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Jean-Claude BRAT, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MORIER-MIZOULE, Véronique TRIBOULET à Thierry LAPLACE, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Michèle CHARASSE, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTERY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTERY.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Patrick SEROR, Alexandre GIRAUD, Pierre BONNET, Christiane LEPRAT.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération n°10 du 14 novembre 2013 portant adhésion à la convention de participation portée par le Centre de Gestion du département de l'Allier pour le risque « Prévoyance » à compter du 1^{er} janvier 2014 et fixant les montants de la participation financière de l'établissement,

Vu la délibération n°55 du 05 décembre 2019 relative à la protection sociale complémentaire des agents et portant adhésion de l'établissement à la convention de participation pour le risque prévoyance auprès du prestataire COLLECTEAM/Allianz à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 6 ans, avec possibilité d'une prorogation pour une durée d'un an,

Vu l'avis du Comité technique du 19 mai 2020,

Vu l'examen par la commission n°5 le 23 novembre 2020,

Considérant que l'établissement a dans le cadre de son adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance auprès du prestataire COLLECTEAM/Allianz maintenu les conditions de participation financière au financement du contrat de prévoyance pour les personnels concernés, telles que définies par la délibération en date du 14 novembre 2013, versées mensuellement aux agents, dans la limite des cotisations prélevées sur salaire,

Considérant la volonté de l'établissement de promouvoir et développer une protection sociale complémentaire accessible au plus grand nombre de ses agents, et notamment aux personnels en situations de temps partiel de droit comme sur autorisation, afin de considérer leurs situations familiales,

Propose au Conseil Communautaire :

- de maintenir les montants de participation de l'établissement pour le risque prévoyance de ses personnels statutaires et contractuels à hauteur d'un plafond mensuel de 26 euros et de 36 euros bruts pour les assistants maternels, de par la spécificité de leur statut,
- de ne pas moduler ces montants de participation en fonction des situations de temps partiel des personnels adhérents au contrat de prévoyance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

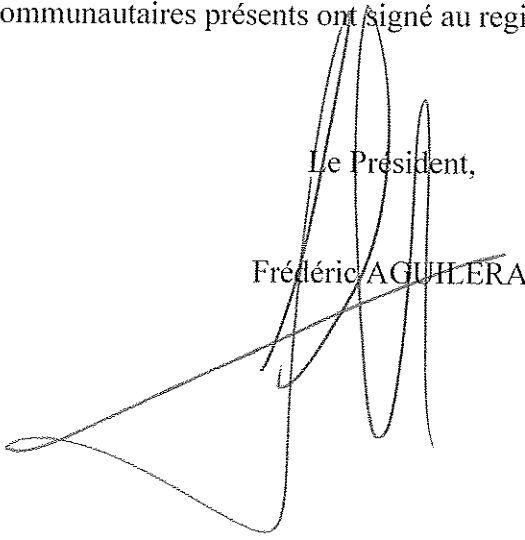
- De charger M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 3 décembre 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 24 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 DECEMBRE

2020 - PERSONNEL - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES

Objet de l'acte : AGENTS - MISE A JOUR DES CONDITIONS DE PARTICIPATION
FINANCIERE DE L'ETABLISSEMENT AU FINANCEMENT DU CONTRAT DE
PREVOYANCE POUR LES PERSONNELS

.....
Date de décision: 03/12/2020

Date de réception de l'accusé 23/12/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 03DEC2020_24

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20201203-03DEC2020_24-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 24.pdf (99_DE-003-200071363-20201203-03DEC2020_24-DE-
1-1_1.pdf)